

Panneau lumineux, site internet et formulaire

La commune de Porspoder est équipée d'un panneau lumineux permettant de diffuser des messages électroniques défilants. Situé rue de l'Europe, à proximité de la place FFL, ce panneau est loué par la mairie qui, par l'intermédiaire du service administratif, enregistre les messages et gère l'affichage. Diffuser une information sur le panneau lumineux est gratuit pour les associations locales et implique l'acceptation du présent règlement. (En pièce jointe)

Panneau lumineux, un support ouvert aux associations

L'unique panneau lumineux de la commune est réservé prioritairement aux informations municipales. **Il est ouvert aux manifestations des associations locales à but non lucratif** selon le règlement d'utilisation téléchargeable ci-dessus.

En tant que canal d'information, cet équipement dynamique remplace les 3 anciens planimètres (sucettes) et complète la gamme des supports de communication de la commune : Bulletin d'information municipal, site internet de la mairie, INTRAMUROS et grilles d'affichage libre.

Le panneau lumineux a pour vocation de :

- diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune,
- diffuser les informations des associations locales,
- réduire les affichages sauvages.

Faire une demande de diffusion (voir la procédure)

- Chaque demandeur souhaitant proposer un message devra remplir le formulaire en ligne ouvert ci-dessous.
- Pour une lecture efficace, il est conseillé d'être très synthétique. Le message devra comporter les informations de base : **nom de l'association organisatrice ; nom et type de l'événement ; lieu, date et horaires de la manifestation.**
- Les demandes de diffusion devront parvenir en mairie **3 semaines minimum** avant la date de diffusion souhaitée.